



Plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique

Développement des jeunes athlètes

Directives

Objectif

Offrir aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) un soutien afin d'identifier et d'entraîner de jeunes athlètes pour des compétitions juniors et aider ces athlètes à participer aux épreuves de qualification en vue de leur sélection pour concourir aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Bénéficiaires

Le profil des athlètes pouvant bénéficier de ce programme est le suivant :

- jeunes athlètes susceptibles de participer à des compétitions juniors au niveau national, continental ou international et/ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse ;
 - athlètes pratiquant un sport inscrit au programme des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été ou d'hiver ;
 - athlètes repérés par le CNO ou la Fédération Internationale (FI) suite à leurs résultats prometteurs obtenus lors de compétitions juniors organisées au niveau continental ou international ;
 - athlètes qualifiés ou identifiés par leur CNO afin de bénéficier des places d'universalité disponibles pour participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.
-

Description

Ce programme offre aux CNO un soutien technique et financier pour identifier et entraîner de jeunes athlètes talentueux en vue de participer à des compétitions juniors organisées au niveau national, continental ou international et les aider à se qualifier pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Le programme propose aux CNO trois options distinctes durant le plan 2021-2024 :

Identification de jeunes athlètes

Apporte un soutien financier et technique aux CNO pour l'organisation d'activités spécifiques liées à l'identification et à l'entraînement de jeunes athlètes.

- Créer une structure nationale consacrée à la découverte de jeunes talents ;
- Continuer à développer les programmes existants en collaboration avec les Fédérations Internationales et les fédérations nationales ;

- Coopérer dans le cadre des programmes nationaux existants ;
- Mettre sur pied des programmes à court terme visant à découvrir de jeunes talents au niveau national ou international et organiser des camps d'entraînement ;
- Entraîner les jeunes athlètes en vue de leur sélection pour des compétitions juniors ; et
- Mettre en place des activités "apprendre et partager".

Qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Apporter un soutien financier aux CNO pour la participation de jeunes athlètes aux compétitions de qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse durant le plan 2021-2024.

Cette option est destinée à rembourser les frais de transport (avion, bus, bateau, etc.) pour les épreuves de qualification. D'autres coûts liés à la participation, tels que l'hébergement, les visas, les frais d'inscription et le matériel de transport peuvent également être acceptés. Compte tenu de l'âge des participants, les frais d'un adulte accompagnateur (entraîneur, kinésithérapeute, tuteur, etc.) peuvent également être pris en charge.

Les dépenses suivantes ne seront pas couvertes dans le cadre de cette option :

- Coûts liés à la participation des athlètes aux Jeux Olympiques de la Jeunesse
- Achat d'uniformes pour la délégation d'équipe

Possibilités d'entraînement offertes par les Fédérations Internationales

Un nombre limité de jeunes athlètes talentueux se verront offrir par les Fédérations Internationales des possibilités de développement dans le cadre de stages et de camps d'entraînement à durée variable en vue de compétitions juniors.

Les CNO admissibles sont ceux qui ont participé aux Jeux Olympiques de Rio 2016 avec une délégation de 50 athlètes ou moins. Ils seront invités par la Solidarité Olympique à profiter de ces possibilités d'entraînement offertes par les FI durant le plan 2021-2024 et devront confirmer leur participation sur RELAY.

Partenaires externes

Dans certains cas, la Solidarité Olympique travaillera également avec d'autres partenaires tels que les associations continentales, les centres d'entraînement, les entraîneurs et/ou d'éminents experts.

Procédure de demande

S'agissant des options susmentionnées, les CNO qui souhaitent bénéficier d'une ou plusieurs possibilités de développement offertes par les FI doivent en faire la demande par le biais de RELAY au moins deux mois avant le début des activités prévues ou dans le délai spécifié dans l'invitation en relation avec les opportunités d'entraînement offertes par les Fédérations Internationales.



Identification de jeunes athlètes

Les CNO peuvent faire une demande annuelle sur RELAY.

Qualification pour les JOJ

Une demande par CNO peut être soumise sur RELAY pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de Gangwon 2024.

Possibilités d'entraînement offertes par les Fédérations Internationales

Les invitations seront envoyées aux CNO concernés par l'intermédiaire de RELAY. Tous les détails, tels que le nom des athlètes, le CV sportif, les dates d'arrivée et de départ, etc., seront communiqués directement par le CNO ou la Fédération Nationale à la Fédération Internationale, comme indiqué dans l'invitation.

Pour toutes les activités organisées dans le cadre de ce programme pour des athlètes âgés de moins de 18 ans, les CNO doivent veiller à obtenir le consentement des parents des athlètes et/ou de leur tuteur légal avant d'envoyer une demande à la Solidarité Olympique.

Analyse et approbation

Identification de jeunes athlètes et qualification pour les JOJ

Les demandes seront analysées et approuvées par la Solidarité Olympique sur la base des critères suivants :

- Compatibilité avec l'objectif et les directives du programme ;
- Faisabilité du projet;
- Cohérence du budget;
- Adéquation du profil de l'athlète (âge, en particulier) devant être inscrit à l'activité prévue ; et
- Participation aux compétitions de qualification comme stipulé dans les systèmes de qualification des Fédérations Internationales concernées.

Si la demande est approuvée, la Solidarité Olympique enverra une confirmation au CNO en précisant la nature du projet ainsi que la subvention allouée.

Les CNO pourront soumettre des propositions à tout moment durant le plan 2021-2024, mais la Solidarité Olympique n'approuvera aucun projet rétroactivement.

Possibilités d'entraînement offertes par les Fédérations Internationales

La Solidarité Olympique demandera l'accord des CNO avant de confirmer l'inscription des athlètes à des activités (camps d'entraînement, compétitions, etc.) proposées par les Fédérations Internationales.

Conditions financières

Le budget quadriennal alloué à ce programme s'élève à 14 000 000 USD.

Identification de jeunes athlètes

Sur la base des projets énumérés dans la demande, une subvention annuelle maximale de 25 000 USD par CNO sera mise à disposition pour le plan 2021-2024. Les fonds qui n'auront pas été alloués pour une année donnée seront réaffectés au programme ; ils ne pourront donc pas être attribués rétroactivement ni reportés sur l'année suivante.

Qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Sur la base de la demande (athlètes et compétitions de qualification), une subvention maximale de 30 000 USD sera mise à la disposition d'un CNO pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de Gangwon 2024.

Suivi et contrôle

Le CNO doit veiller au bon déroulement des activités approuvées et au respect des procédures pour la remise des rapports telles qu'indiquées sur RELAY.

Identification de jeunes athlètes

Le suivi, le contrôle et le paiement se feront comme suit pour chaque année du programme :

- Avance de 75 % versée une fois le projet confirmé par la Solidarité Olympique ;
- Solde de 25% payé dès réception et acceptation des rapports technique et financier détaillant les activités menées à bien et le budget utilisé.

Les CNO doivent soumettre des rapports technique et financier au plus tard deux mois après la fin des activités. Ces rapports doivent être acceptés par la Solidarité Olympique avant qu'un CNO puisse se porter candidat pour l'année suivante du programme.

Qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Après approbation du projet ; aucune avance ne sera versée.

Les CNO doivent soumettre des rapports technique et financier au plus tard deux mois après la fin des dernières épreuves de qualification (tous sports confondus) sur la base de l'allocation approuvée. Une fois les rapports approuvés par la Solidarité Olympique, les frais de voyage convenus seront remboursés (un seul remboursement sera effectué par CNO pour tous les sports).



Possibilités d'entraînement offertes par les Fédérations Internationales

Après la fin des activités, la procédure pour la remise des rapports et le paiement sera menée par la Solidarité Olympique et la Fédération Internationale concernée.